

CAFÉ PHILO du 25 février 2015 à L'Entracte: PEUT-ON TOUT PARDONNER?

Le pardon doit d'abord être distingué de ce qu'il n'est pas. Il est différent de l'oubli, de la résilience (comme capacité de résistance à un choc, à un traumatisme), de la résignation et de l'indifférence.

Il n'est pas non plus de l'ordre de la justice: il n'exige pas le rachat d'une "dette" envers une personne ni envers la société pas plus qu'une punition. Il ne relève pas du domaine juridique car il n'a guère de sens au niveau du corps social mais concerne la conscience individuelle, le choix de la personne offensée ou blessée. L'amnistie, par exemple, consiste à effacer, à oublier, non à pardonner. La grâce présidentielle face à la peine de mort notamment, dépend de la conscience individuelle du roi à l'origine, puis du président de la République, par delà la justice. Les crimes contre l'humanité sont frappés d'imprescriptibilité: face à l'inhumain, ni la justice ni le pardon n'ont plus de sens. D'ailleurs, est-il possible de pardonner ce qu'on n'a pas subi soi-même ? N'est-ce pas là une limite au pardon? (discussion par exemple sur la pertinence d'un carmel à Auschwitz).

Le pardon n'est pas non plus du même ordre que la vengeance bien qu'elle soit aussi un acte étranger au domaine juridique.

Le pardon concerne la conscience individuelle. Il est d'ordre moral et/ou religieux. Il consiste à rompre l'engrenage de la haine et du ressentiment: donner par delà le mal. Par-donner. Rompre l'irréversibilité; il est impossible de faire en sorte que le mal qui vient d'être fait n'ait pas été fait. Mais nous avons la liberté de le pardonner. Sans cette liberté et sans pardon ne serait-ce pas l'enfer? "Le pardon, affirme Hannah Arendt, est la rédemption de l'irréversibilité ". Jacques Derrida parle de la "folie de l'impossible". Il s'agit d'un ordre supérieur.

Le pardon n'est pas motivé par le seul intérêt personnel d'aller mieux et de retrouver un bien-être, une sorte de survie égoïste. Il essaie aussi de comprendre l'autre, au delà de son acte, de chercher notre propre responsabilité, peut-être, dans ce mal. Mais il n'est pas autorisé, cependant, à passer outre le devoir de justice.

Ne peut-il être pourtant un acte de faiblesse? Comme pour tout acte humain, les motivations peuvent être ambiguës. Mais dans sa nature même de don, de gratuité, il est illimité. Plus l'acte et la culpabilité sont grandes, plus grandes sont les ressources en pardon. L'amour n'a pas les mêmes réactions que la peur.

Une personne n'est pas réduite à son acte, d'où une ouverture à l'espérance, au rachat, à la confiance rétablie. Il est possible de pardonner même si l'autre ne le demande pas.

Exemple du Christ : "Père, pardonne leur, ils ne savent pas ce qu'ils font", et l'injonction de

pardonne même à ses ennemis. Ainsi, la réconciliation et la reconstruction sont toujours possibles. La limite du pardon ne se situe pas dans l'acte à pardonner mais dans la grandeur d'âme de celui qui pardonne, dans l'imperfection morale de l'être humain.

Ne faut-il pas savoir se pardonner aussi à soi-même? Il ne s'agit pas de se donner bonne conscience. La culpabilité n'est pas la mauvaise conscience et le regret permet une progression de la personne.

La seule faute impardonnable serait le crime contre la faculté de pardonner, un crime contre l'esprit : refus d'être pardonné ou refus de tout pardon, sorte de consécration du mal (voir par exemple le défi nazi).

Pascal a établi trois niveaux de la vie humaine , une hiérarchie des ordres :

- le corps, tourné vers l'extériorité, enclin à la vengeance.
- l'esprit, tourné vers l'intériorité, cherchant la justice.
- l'ordre de la charité, visant le pardon dans son effort de perfection morale.